



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022

Présents : M. Didier REY, M. Gervais CILLAIRE, Mme Nathalie CUYEU, M. David VIRENQUE, Mme Hélène LAVEDRINE, M. Alexandre ALVES, Mme Aurélie MARQUE-ROUSSEAU, M. Sylvain CAZENAVE, M. Robert GIMENEZ, Mme Liliane MOYEN, M. Thibaud LABORDE-GANNE, Mme Martine CAVAILLOLE, Mme Aimeline REY BETHBEDER.

Pouvoirs : Mme Géraldine DANTIN à Mme Aimeline REY BETHBEDER, M. Alain LABESCAT à M. CILLAIRE, Mme CAVAILLOLE Martine à Mme CUYEU (partie de séance)

Secrétaire de séance : Mme MOYEN Liliane

1) VOTE DU PV DE LA SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2021

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

2) COMPTES RENDUS DES DERNIERES REUNIONS DE LA CCLO

a) Projet d'implantation industrielle Caremag

Ce projet pourrait être accueilli sur Induslacq. Il vise à recycler d'anciens aimants permanents. Il porte sur 42 millions d'euros d'investissements et devrait permettre de créer 60 emplois.

b) NOVASEP

Le site Novasep de Mourenx a été choisi pour produire la molécule principale d'un traitement contre la Covid, la paxlovid.

c) Société Erival

Cette société souhaite s'implanter sur le Bassin de Lacq pour créer un centre d'examen et de formation spécialisé en prévention des risques professionnels.

d) Chemstart'up

La commune a accueilli dans la salle de l'Agora, courant mars, un événementiel organisé à l'occasion des 10 ans de Chemstart'up.

e) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Les élus ont été invités à intégrer des groupes de travail afin de travailler sur le projet de PLUI.

f) Collecte des déchets

A partir de début avril, les modalités de collecte des déchets vont évoluer : les ordures ménagères ne seront plus collectées qu'une fois tous les 15 jours, le lundi. Les horaires d'ouverture des déchetteries vont également être modifiés.

g) Révision du Plan Local d'Habitat (PLH)

Une révision du PLH doit être initiée afin de prendre en compte les problématiques des communes situées en zone Seveso.

h) Schéma des pistes cyclables

Un schéma des pistes cyclables est en cours d'élaboration.

i) Règlement des fonds de concours

Le nouveau règlement des fonds de concours a été validé. La commune pourra bénéficier de la part de la CCLO d'un soutien financier de 100 000 € pour ses projets d'investissement.

3) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE

a) Les affaires scolaires

Les effectifs scolaires à la rentrée 2023-2024 sont préoccupants.

Le protocole sanitaire a été allégé.

La commune va prochainement procéder à l'installation de jardins pédagogiques subventionnés par la société VERTEX. M. le Maire charge M. ALVES de transmettre les remerciements du conseil municipal à la direction de VERTEX.

L'école a accueilli Guy Amalfitano lors de la première étape de sa traversée de la France.

Le prochain conseil d'école est prévu le 01 avril 2022.

Des travaux seront réalisés cet été sur l'école (ravalement de façades, reprise de la verrière) .

Le service garderie va intégrer le giron communal. Le personnel va être transféré auprès de la commune. L'actif de l'association va également être remis à la commune.

Une réflexion est en cours concernant la réorganisation des services intervenant en matière scolaire.

b) Jeunesse

Le dispositif des emplois jeunes va être réactivé pour cet été.

4) PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENTS

a) Acquisitions foncières

La signature des actes concernant les acquisitions foncières qui s'imposent afin de mener à bien le programme d'investissement de la collectivité devrait pouvoir être effectuée prochainement.

b) Projet de local médical

Les travaux de création d'un local médical sont en cours.

Des travaux supplémentaires seront réalisés afin de créer un sas pour répondre aux contraintes du PPRT. Des révisions de prix nous seront imposées.

Des acquisitions de matériels s'avèreront nécessaires.

Une réflexion est en cours concernant le montant des loyers.

Ce dossier est en cours d'analyse en lien avec Santat et M. Garcia.

c) Aménagement de deux parkings

Les travaux de création du parking poids lourds/véhicules légers viennent de s'achever. Ce parking a été ouvert à la circulation. Les travaux concernant le parking au droit de l'école sont estimés à 450 000 €, éclairage et plantations compris.

d) Projet d'aménagement de la salle des sports

Les marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la salle des sports ont été attribués.

Les travaux viennent de démarrer.

Ils ne seront pas sans conséquence sur les activités pratiquées dans cette salle.

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat.

La reprise de l'étanchéité de la toiture sera étudiée dans le cadre de ces travaux.

e) Stade- skate park- jeux

Les travaux de création du stade sont en cours. L'engazonnement doit être effectué prochainement.

L'installation des jeux pour enfants vient de démarrer. La mise en place du skate park va débiter le jeudi 24 mars.

Il a été demandé à la CCLO de prendre en charge le traitement de l'espace public situé aux abords des tennis.

f) Réserve incendie

La réflexion concernant l'installation d'une réserve incendie en centre-ville doit être réactionnée.

g) Programme des travaux sur la voirie rurale

Le programme des travaux de voirie 2022 a été finalisé. Ces travaux seront effectués dans le cadre du marché à bons de commande lancé par la CCLO.

5) LOGEMENTS

a) Projet locatif au lotissement Mariaü

Domofrance souhaite procéder à l'acquisition de deux parcelles au niveau du lotissement Mariaü au prix de 60 €/m².

Une nouvelle modification du permis d'aménager s'avèrera nécessaire.

Le projet doit être revu en lien avec la société DOMOFRANCE au vu des observations émises par les co-lotis. Une réunion sur ce point a été organisée avec Domo-France.

b) Ensemble immobilier de l'ancien presbytère

Une modification du PLU vient d'être engagée afin de permettre au projet de voir le jour.

6) FINANCES

a) Comptes administratifs

Le compte administratif constate les réalisations en dépenses et en recettes et les compare aux prévisions budgétaires. Il permet de déterminer les résultats qui seront affectés par délibération.

Il fixe le montant des restes à réaliser en dépenses et recettes. Ces derniers seront repris en complément des inscriptions budgétaires nouvelles lors du vote du Budget Primitif 2022.

b) Budget Annexe Mariaü : vote du compte administratif 2021

Il est rappelé la nécessité au vu des règles comptables applicables en la matière que l'opération de lotissement Quartier Mariaü soit régie par un budget annexe.

Le compte administratif du budget de lotissement présente un besoin de financement de 253 788,12 € qui sera couvert par les ventes restant à réaliser.

M. le Maire sort de la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2022 du budget annexe du lotissement Mariaü.

Les résultats du compte de gestion concordant avec ceux du compte administratif, le conseil municipal approuve ce document dressé par le Trésorier du Bassin de Lacq.

c) Situation financière de la commune fin 2021

L'article 107 de la loi NOTRe impose désormais une délibération spécifique relative retraçant les informations financières destinées à permettre au citoyen de saisir les enjeux du budget.

Le budget de fonctionnement de 2021 est en hausse de 6 % par rapport au budget 2020.

Les charges à caractère général ont diminué de 16%. Le poste service extérieur est principalement concerné.

Les charges de personnel ont augmenté de 5% en raison d'arrêts maladie répétés qui ont nécessité le recours à des agents pour assurer les remplacements.

Les autres charges de gestion courante ont également augmenté en raison du développement des frais de participation pour réseaux.

Le chapitre 014 a plus que doublé en raison de la hausse du FPIC prélevé sur les ressources des communes et des reversements de fiscalité.

Les aides versées notamment au titre de la prise en charge des activités périscolaires sont en baisse.

En parallèle, en recettes, le montant des produits des services a augmenté et a retrouvé le niveau de 2019 (postes cantine, remboursements aides ménagères).

Le montant des impôts et taxes reste élevé. Il est enregistré au chapitre 74 et non plus au 73. Le montant global de ces deux chapitres reste stable en prenant en compte le reversement sur avances de 70 000 €.

Les remboursements sur rémunération sont importants mais moins élevés qu'en 2020

Le montant des loyers est moins élevé, le logement dit de l'ancien presbytère de Lacq n'étant plus occupé.

Le montant des produits exceptionnels reste important. Il intègre les remboursements suite à divers sinistres.

Les charges financières comprennent le remboursement des prêts souscrits pour financer l'opération logements personnes âgées et le programme d'investissement de la collectivité pour les années 2021 à 2026.

Le budget des réalisations d'investissement 2021 s'élève à 695 648,83 €. Plusieurs opérations ont été engagées en 2021 et connaîtront leur achèvement en 2022. Les restes à réaliser sont très conséquents. Ils s'élèvent à 1 328 600,14 €.

Les recettes réelles d'investissement sont faibles. Elles comprennent notamment les subventions allouées pour l'opération salle des fêtes. Les recettes liées au FCTVA ont été optimisées aussi bien pour les opérations d'investissements qu'en fonctionnement.

L'endettement de la collectivité a augmenté suite à la souscription d'un emprunt pour financer le programme d'investissement 2021 à 2026.

d) Budget Général: présentation du compte administratif 2021

L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 906 210,57 € .

Le résultat cumulé d'exécution de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 1 545 025,35 €.

Le besoin de financement des restes à réaliser en investissement est de 1 328 600,14 €.

Le besoin de financement de l'investissement sera financé par l'excédent d'investissement.

Après présentation du compte administratif 2021 du budget général, Monsieur le Maire sort de la salle. Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le compte administratif 2021 du budget général.

Les résultats du compte administratif concordant avec ceux du compte de gestion, le conseil valide ce document dressé par le Trésorier du Bassin de Lacq.

e) Mutations immobilières effectuées en 2021

Il est rappelé l'obligation de communication et d'approbation du tableau des acquisitions et aliénations immobilières effectuées par la collectivité pour chaque exercice.

En 2021, la commune a procédé à la vente de parcelles auprès de la société TEREKA.

Précision est ici apportée que l'année 2022 sera marquée par la réalisation d'achats auprès des divers propriétaires concernés afin de mener à bien le programme d'investissement de la collectivité.

f) Approbation de la liste des marchés conclus en 2021

Il est rappelé que l'article 107 du décret du 25 mars 2016 impose le recensement des marchés conclus en 2021.

Le conseil municipal a approuvé la liste ci-dessous qui comprend majoritairement les marchés attribués dans le cadre des consultations lancées :

- ✓ pour la réalisation des travaux sur la voirie rurale,
- ✓ l'implantation de l'éclairage du stade,
- ✓ la création d'un nouveau stade de football,
- ✓ la fourniture et l'implantation de jeux pour enfant,
- ✓ la fourniture et l'implantation d'un skate park,
- ✓ l'acquisition d'un robot tondeuse.

g) Orientations budgétaires 2022

Le projet de budget a fait l'objet d'un examen en commission finances le 18 mars 2022.

Les élus ont été destinataires de la présentation synthétique actualisée des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les priorités du budget 2022

Le programme d'investissement de la collectivité restera très conséquent en 2022.

Les restes à réaliser sont importants. Ils s'élèvent à 1 328 600,14 €.

Le programme d'investissement de la collectivité portera sur le financement :

- Des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du programme d'investissement de la collectivité,
- De l'aménagement d'un local médical,
- Des travaux d'aménagement à la salle des sports,
- Du remplacement de l'éclairage de la salle des sports par de la LED,
- De la finalisation des travaux sur la salle des fêtes de LACQ,
- Des travaux sur le patrimoine communal (bâtiments et voirie),
- De l'installation d'une réserve incendie en centre-ville,
- De la création de deux parkings,
- De l'installation d'un skate park et de jeux pour enfants,
- La création d'un stade de football,
- De la mise en place d'une signalétique sur les bâtiments communaux.

Les efforts seront poursuivis pour réduire les coûts de réalisation des différentes opérations (définition des projets, négociations....).

Une demande de subvention a été déposée auprès de l'Etat pour le dossier de la salle des sports.

La CCLO a été sollicitée au titre du fonds de concours pour l'opération de centre médical.

La contribution de la commune va croître suite à la validation du nouveau pacte de gouvernance par la CCLO.

Les recettes de fonctionnement sont appelées à se réduire (absence de redevance des mines, absence de DGF...).

Les services que nous rendons à nos administrés sont déficitaires (cantine, aide à domicile, location des salles...).

Les aides allouées aux administrés restent très importantes. Elles ont été étendues aux acquisitions informatiques et aux frais d'internat. En parallèle, de nombreux événementiels sont organisés : voyages divers, Noël des enfants, Fête des mères, courses cyclistes...

En cas de besoins, les crédits affectés en dépenses imprévues pourront être actionnés.

Il conviendra d'être attentifs au budget de fonctionnement : hausse des fluides, carburants, de l'alimentation, organisation d'événementiels, hausse du montant des subventions (courses cycliste, comité des fêtes, Santat, Scala, Les Foulées du Bassin de Lacq), mise en œuvre d'une programmation culturelle....).

L'objectif est de continuer à contraindre le budget de fonctionnement. Il est ici rappelé que les dépenses non obligatoires représentent une part importante du budget de fonctionnement.

La commune ne possède plus de manœuvre en matière de fiscalité, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée et la taxe sur le foncier bâti des établissements industriels devant être écartée de 50%.

Le conseil décide de procéder à la priorisation des opérations d'investissement à partir de 2023 en fonction des marges financières résiduelles.

h) Budget annexe Mariaü 2022

Il s'équilibre à 259 788,12 € en fonctionnement et à 256 788,12 € investissement.

Les ventes restant à réaliser doivent permettre de couvrir la quasi-totalité du déficit de l'opération, des subventions d'équilibre ayant déjà été versées en 2014 et 2015 par le budget général.

i) budget en chiffres

La section de fonctionnement s'élève à 2 840 000 € dont 1 340 000 € épargnés pour financement l'investissement.

La section d'investissement s'élève à 3 015 000 €.

Le besoin de financement de l'investissement est d'environ 1 545 060 €.

Les services fiscaux viennent de nous notifier les bases fiscales de la commune en fonction des deux taxes.

Les taux appliqués sur la commune sont bas. 2017 avait été marquée par l'instauration de la TEOM au taux de 10,05 %. Suite à cette instauration, les taux de taxe d'habitation et de foncier non bâti ont été portés respectivement à 4,55% pour la TH et à 14,83 % pour le foncier non bâti. Le taux de foncier bâti a été quant à lui maintenu à 6,19%. Il est passé à 19,66 % en prenant en compte la part départementale qui revient depuis à la commune.

Une nouvelle taxe pour le financement de l'Etablissement Public Foncier Local a été instaurée en 2017.

La GEMAPI a été mise en place en 2019.

La commune n'a plus à voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le conseil décide de reconduire le taux de foncier bâti à 19,66 %, le taux de foncier non bâti à 14,83%.

7) URBANISME

a) révision allégée du PLU

Cette procédure vise à permettre l'installation de la société DEUMIER sur l'ancien puits LA 126.

La réunion des PPA vient de se dérouler début février.

L'enquête publique est prévue entre avril et mai.

b) Modification du PLU

Cette modification s'est imposée afin de créer un locatif social dans le logement dit de l'ancien presbytère.

Le dossier vient d'être adressé aux personnes publiques associées.

Une nouvelle révision s'imposera afin de permettre aux projets d'implantation de photovoltaïque au sol de voir le jour.

8) PROGRAMMATION CULTURELLE

Une réflexion est en cours concernant la programmation culturelle 2022. Un partenariat va être passé avec M. TURON.

9) QUESTIONS DIVERSES

a) Convention de servitude

La commune est devenue propriétaire en 2003 de la parcelle AB 395 appartenant alors à Elf Aquitaine.

Elle est grevée de servitudes : servitude de passage des canalisations au profit de GSO et servitude de passage de canalisation de transport d'effluents liquides au profit de Sobegi. Le conseil décide de régulariser la situation en autorisant la signature d'une convention de servitude afin de permettre sa publication au fichier immobilier.

b) Projet de commune nouvelle

Le travail sur la charte de fonctionnement sera engagé prochainement

c) Service de gestion comptable

Un service de gestion comptable regroupant les anciennes trésoreries de Lacq, Orthez, Monein a été mis en place.

d) Recensement

La population communale reste stable.

e) Collecte pour l'Ukraine

La collecte de denrées pour les Ukrainiens a remporté un vif succès.

f) Abri bus

Le soutien financier du conseil départemental sera sollicité concernant l'installation d'un abri bus au droit du parking poids lourds.

g) Paris 2024

La commune s'est inscrite dans cette démarche. Un point sur les actions envisagées est effectué.

h) Amassada :

La nouvelle présidente de l'Amassada a demandé la réalisation de menus travaux sur le foyer situé sur la partie haute des jardins d'Elisa.

i) Dates à retenir :

- ✓ 01 avril 2022 : conseil d'école,
- ✓ 10 avril 2022 : 1^{er} tour des élections présidentielles,
- ✓ 24 avril 2022 : 2^{ème} tour des élections présidentielles,

- ✓ 08 mai 2022 : commémoration, vide grenier Rotary Club,
- ✓ 12 juin 2022 : 1^{er} tour des élections législatives,
- ✓ 19 juin 2022 : 2^{ème} tour des élections législatives,
- ✓ 24 au 26 juin 2022 : fêtes de Lacq,
- ✓ 1^{er} juillet 2022 : Tour du Piémont Pyrénéen,
- ✓ 05 août 2022 : course cycliste féminine,
- ✓ 26 au 28 août : fêtes du Hameau d'Audéjos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quinze.

Le Maire,



Didier RÉY

